

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 septembre 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro (arrivé à 20h10), Mme ROSSIGNOL Nicole (arrivée à 20h30 et procuration à Melle MAZIER), M. POUILLET Marcel et Melle NANAI Fatima.

Excusés : Mme REINICHE Jacqueline (procuration à Mme LONCHAMBON), M. RAFALCO Thierry (procuration à Mr ESTIER), Mme ARRIETA Marie-Claude (procuration à Mr DUGOURD), M. FOURNIER Benoit, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Personnel
- Travaux – projets
- Conventions
- Ecoles
- Vie associative et culturelle
- Intercommunalité
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AN 347 d'une superficie de 903 m² comportant une habitation vendue 60 000 € par les Consorts SIGNAMARCHEIX au profit de Mme Isabelle THAUVIN.
- AN 589 d'une superficie de 1397 m² comportant une habitation vendue 129 000 € par Mr et Mme Jean-Claude MALRIC au profit de Mr et Mme Frédéric BONNIERE.
- AK 49 et 62 d'une superficie totale de 4650 m² comportant une habitation vendue 80 000 € par Mr Bruno HENOT au profit de Melle Sylvie MARQUES et Mr Julien FAYET.

Location des appartements de l'école primaire :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux contrats des logements de l'école primaire occupés par Mmes Odette DIDIER et Maryvonne LONCHAMBON du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, pour un loyer mensuel de 250 €, dépenses d'eau, d'électricité et gaz restant à leur charge.

Cession des terrains et de la caserne des Pompiers au SDIS

Par courrier du 1^{er} août 2012, le Président du Conseil Général a souhaité que la commune cède au SDIS les terrains et la caserne des Pompiers, propriété indivise avec les Communes de St Georges de Mons et Chapdes-Beaufort.

Le Conseil Municipal accepte pour sa part de céder à l'€uro symbolique au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme les parcelles cadastrées AM n°440, 441 et 450 d'une superficie de 3 964 m² ainsi que le Centre d'Incendie et de Secours qui est implanté sur lesdites parcelles, le tout évalué à 300 000 € par le Service des Domaines.

Acquisitions de terrain :

Le parking de la caserne des Pompiers étant trop exigu, le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir une parcelle à proximité afin de créer un parking supplémentaire. Une évaluation du terrain a été demandée au Service des Domaines.

Le Conseil Municipal approuve également l'acquisition à l'€uro symbolique d'une bande de terrain permettant la desserte de parcelles arrières enclavées situées Rue des Sports. Les propriétaires seront contactés.

Personnel :

Suite à la non-reprise d'un agent, un poste vacant d'adjoint technique de 2^{ème} classe sera affecté à un agent contractuel.

Projets – travaux :

FIC : Seront inscrits au Fonds d'Intervention Communal géré par le Conseil Général du Puy-de-Dôme : Les travaux de réaménagement de l'école de Comps ainsi que les mises aux normes des ERP communaux.

Travaux de la décharge : La réhabilitation de la décharge de Fougères se termine. Un emprunt de 400 000 € doit être réalisé pour le FCTVA et un emprunt de 150 000 € pour le solde des travaux. Dès la fin des travaux, les soldes de subventions seront demandées au Conseil Général, FEADER et ADEME. Manzat-Communauté ayant la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » sera également sollicité pour l'attribution du fonds de concours prévu.

Autres projets : Les autres projets concerneront l'achat d'un tracteur avec lame subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 22 000 €, la réfection des trottoirs Rue du Pont-du-Bouchet, la création d'un lotissement, l'aménagement du stade avec un terrain de pétanque et l'achèvement du PLU.

Conventions :

SIEG : Le SIEG a informé la Mairie de la forte augmentation des cotisations d'entretien et de maintenance des illuminations festives de fin d'année. Pour limiter cette hausse des tarifs, le Conseil Municipal a décidé de réduire progressivement le nombre d'illuminations.

GrDF : Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2013 de la concession avec GrDF pour l'acheminement et la livraison du gaz naturel aux clients finals, dont le contrat initial date du 03 février 1983. De nouvelles caractéristiques portant notamment sur le mode de calcul technico-économique, le paiement d'une redevance par le concessionnaire basée sur la population totale de la Commune sur la longueur des réseaux et sur la durée du contrat de concession.

SFR : SFR a pris contact pour le renouvellement de la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie arrivant à son terme le 31 juillet 2013. Un projet doit nous être adressé.

Parking de covoiturage : Une convention tripartite sera signée entre le Conseil Général, Manzat-Communauté et la Commune pour labelliser et aménager un parking de covoiturage devant le stade de rugby.

Ecoles :

Crédits scolaires : Le Conseil Municipal a fixé les crédits scolaires destinés à l'acquisition de livres pour l'année 2012/2013 comme suit :

Ecole maternelle : 17.00 € par élève, CP : 23.00 € par élève, CE1 : 25.00 € par élève, CE2 : 27.00 € par élève, CM 1 et 2 : 32.00 € par élève
Pour l'achat des fournitures administratives : 80 € par école.

Subventions voyages : La subvention pour voyages scolaires sans hébergement sera de 20 € par enfant de l'école primaire et par année scolaire et sera versée à la coopérative scolaire.

Effectifs : Les effectifs des écoles ont baissé : 72 à l'école primaire et 51 à l'école maternelle.

Associations :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions pour l'année 2012 :

- CRAC (fonctionnement)	:	3 800 €
(section jeunes)	:	6 500 €
- Sté de Chasse de Comps	:	250 €

Intercommunalité :

Adhésion de la Commune de Châteauneuf les Bains : par courrier du 21 juillet 2012, Manzat-Communauté a transmis la décision du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 d'accepter l'adhésion de la commune de Châteauneuf les Bains. Chaque Commune doit également délibérer afin de donner son avis. Cependant, récemment, Châteauneuf les Bains vient de se voir refuser son départ de son ancienne communauté pour raisons financières. L'adhésion à Manzat-Communauté est donc remise à plus tard.

Maison de la Musique : Les travaux doivent débuter fin septembre. La salle des mariages sera transférée à la Maison des Jeunes et les réunions du Conseil Municipal auront lieu dans une salle inoccupée de l'école.

Questions diverses :

Tourisme : Une agence de voyages Auvergne Tourisme propose de nouveaux services en matière de tourisme en Auvergne et dans le Massif Central avec parution sur leur site.

SICTOM : La reprise en régie du service de ramassage des ordures ménagères est évoquée par l'adjoint Mr Dugourd.

Assainissement : Mr Dugourd informe le Conseil Municipal que le Cabinet Saunier et Associés a établi un rapport sur l'état des stations d'épuration de la Commune. Certaines ne sont plus conformes aux normes en vigueur et nécessitent des transformations, notamment dans le bourg afin de prendre en compte le futur PLU. De plus, l'étude de réseaux étant indispensable, elle est confiée au cabinet C²EA pour un montant de 25 950 € HT, subventionné par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.